

**Fiche communale d'information risques et sols**  
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° **IAL - 263**

du **29 avril 2011**

mis à jour le

**27 juillet 2020**  
(catastrophes naturelles)

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR n ]**

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n°

Ce PPR est prescrit et non encore approuvé

oui  non

Ce PPR est approuvé

oui  non

	date	aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non

**3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPR m ]**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui  non

	date	aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non

**4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé

oui  non

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé

oui  non

	date	aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Les règlements de ces PPR intègrent des prescriptions de travaux

oui  non

**5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1

zone 2

zone 3

zone 4

zone 5

très faible

faible

modérée

moyenne

forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité**

consultable sur Internet \*

**6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui  non

**7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

Commune classée en niveau **3**

oui  non

Le document de référence mentionné est :

**Arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

consultable sur internet \*

## pièces jointes

### 8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement  
- carte de zones sismicité sur le département de la Loire-Atlantique

### 9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles

nombre

**4**

catastrophes technologiques

nombre

Date : Novembre 2018

Le préfet de département

site\* [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION  
SUR LES RISQUES**

**COMMUNE de SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS**

**LE RISQUE SISMIQUE**

Un séisme est une vibration du sol, transmise aux bâtiments, causées par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les dégâts observés sont en fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

**Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 divise le territoire métropolitain en cinq zones de sismicité**

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte

Le département de la Loire-Atlantique est concerné par les zones 2 et 3 (voir carte ci-annexée).

Des règles de construction parasismiques sont différentes selon la zone d'aléa considérée et la catégorie de bâtiments.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur :

<http://www.georisques.gouv.fr>

<http://www.geoportail.gouv.fr>

***ATTENTION : L'article 68 de la loi ELAN portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, promulguée le 23 novembre, fait état d'une nouvelle obligation : celle de réaliser une étude géotechnique pour toute vente d'un terrain à bâtir destiné à la construction d'un ou plusieurs immeubles, à usage d'habitation ou à usage mixte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.***

**LE RISQUE POTENTIEL RADON**

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, principalement présent dans les sous-sols granitiques, métamorphiques (schistes noirs comme les ardoises) et volcaniques, issu de la désintégration du radium et de l'uranium naturel de la roche ou dans certains matériaux de construction. Ainsi, les zones à risques de radon sont situées dans les massifs montagneux récents (Alpes, Pyrénées) ou plus anciens et érodés (massif armoricain, Ardennes) dans les zones de faille (roches métamorphiques) et ou dans les sous-sols qui ont abrité certains ouvrages miniers.

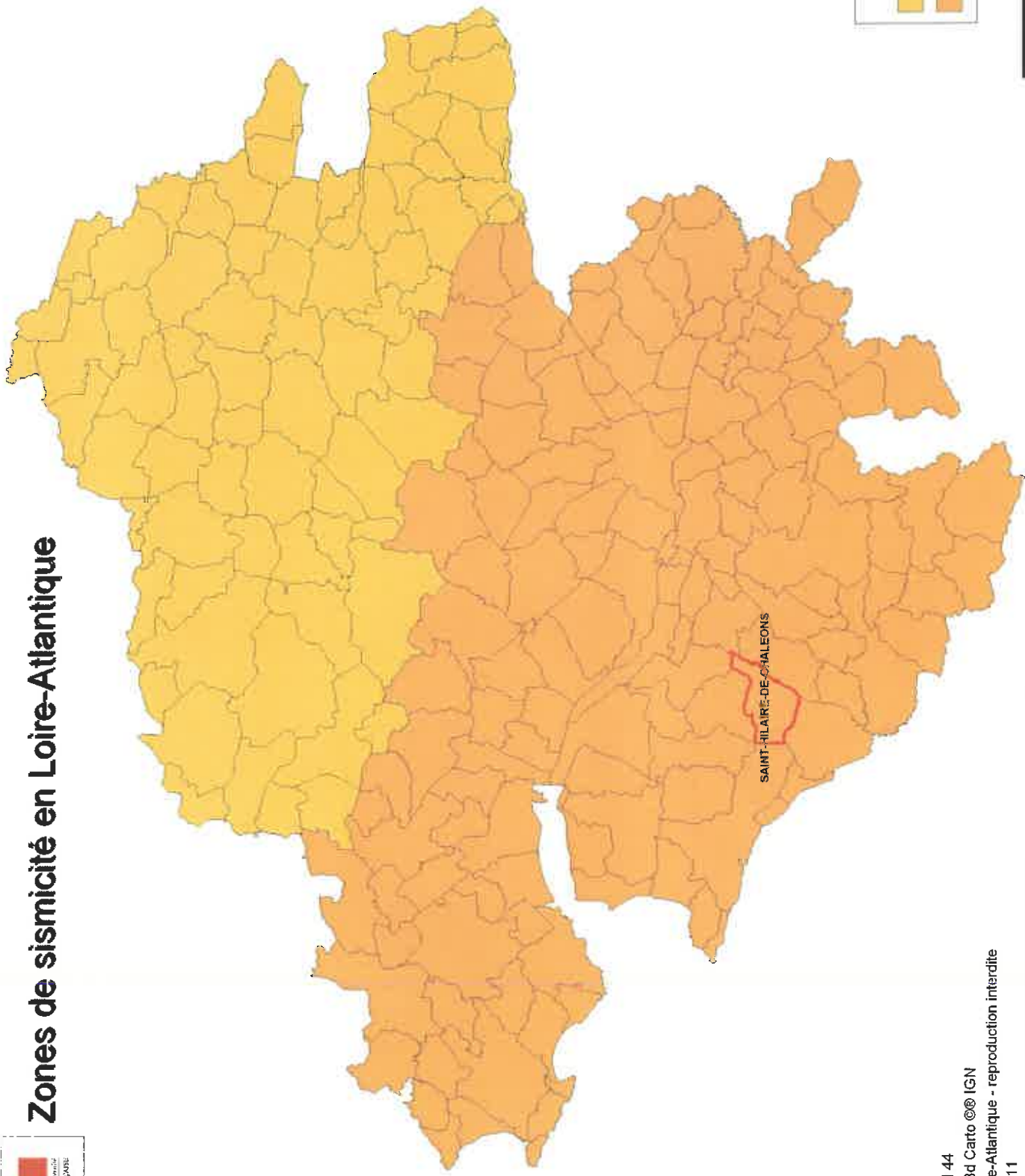
L'arrêté ministériel du 27 juin 2018 relatif à la délimitation des zones à potentiel radon du territoire français divise le territoire en 3 niveaux.

Vous trouverez les différentes zones sur :



<https://www.legifrance.gouv.fr/eil/arrete/2018/6/27/SSAP1817819A/jo/texte>



# Zones de sismicité en Loire-Atlantique



**Légende**

	Aléa faible
	Aléa modéré

30 km

Sources : DDTM 44  
Fond de carte : Bd Carto © IGN  
© DDTM de Loire-Atlantique - reproduction interdite  
Créé le 12/04/2011

**Liste des arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance  
de l'état de catastrophe naturelle ou technologique  
sur le territoire de la commune de SAINT-HILAIRE DE CHALÉONS  
(Loire-Atlantique – MAJ le 27 juillet 2020)**

N° INSEE	Communes	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
44164	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	Inondations et coulées de boue	18/07/1983	21/09/1983	06/09/1983	11/09/1983
44164	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	Mouvements de terrain	18/07/1983	21/09/1983	06/09/1983	11/09/1983
44164	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
44164	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	Inondations et coulées de boue	01/03/2020	01/03/2020	16/06/2020	10/07/2020

**RAPPEL**

Il appartient au vendeur ou au bailleur d'un immeuble bâti sinistré à la suite d'une catastrophe naturelle ou technologique d'informer l'acquéreur ou le locataire.